

Paris, le 24 juillet 2013

Communiqué de presse

OSTEOPATHIE : LES RESERVES DE L'UNPS

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), organisme officiel représentant tous les professionnels de santé, émet les plus grandes réserves sur la démarche du Ministère de la Santé concernant l'ostéopathie.

L'**UNPS** considère qu'il est impossible d'associer la prise en charge ostéopathique réalisées par des professionnels de santé bénéficiant d'un cursus d'enseignement propre à leur profession avec la prise en charge réalisée par des ostéopathes non professionnels de santé issus de multiples écoles placées en dehors des périmètres de nos professions.

Par contre, l'**UNPS** souhaite la mise en place de pratiques coopératives interprofessionnelles entre les différents professionnels de santé permettant, à travers une protocolisation élaborée ensemble, de définir les périmètres de compétences de chacun.

L'**UNPS** sera extrêmement vigilante dans le cadre de cette Commission pour séparer clairement l'ostéopathie réalisée dans le cadre du soin par des professionnels de santé, de l'ostéopathie réalisée dans le cadre du bien-être.

Contact presse : Jean-François REY – Président – 06 08 56 29 27